

Avis informatif – Seul le texte publié au JOUE fait foi

**Avis et communications
de la
Direction générale des douanes et droits indirects**

Avis aux importateurs d'accessoires de tuyauterie filetés, moulés, en fonte malléable et en fonte à graphite sphéroïdal, originaires de la République populaire de Chine et de Thaïlande

Base juridique : règlement d'exécution (UE) 2025/1890 de la Commission du 18.09.2025 – [JO L du 19.09.2025](#)

Type de mesure : institution d'un droit antidumping définitif sur les importations d'accessoires de tuyauterie filetés, moulés, en fonte malléable et en fonte à graphite sphéroïdal, originaires de la République populaire de Chine et de Thaïlande, à la suite d'un réexamen.

Date d'entrée en vigueur : 20.09.2025.

Produit concerné : accessoires de tuyauterie filetés, moulés, en fonte malléable et en fonte à graphite sphéroïdal.

Nomenclatures concernées : code NC ex 7307 19 10 (codes TARIC 7307 19 10 10 et 7307 19 10 20).

Pays d'origine : Chine, Thaïlande.